

**Cession de partie de parcelles au bénéfice de la Métropole du Grand Nancy situées rue de Vandoeuvre et rue du Doyen Urion à Villers-lès-Nancy dans le cadre d'une régularisation des emprises foncière de voirie (domaine public routier)**

**Exposé :**

La Métropole du Grand Nancy souhaite procéder à la régularisation des emprises de voiries de la rue de Vandoeuvre et rue du Doyen Urion à Villers les Nancy. La cession de ces emprises permettrait d'officialiser la qualification des voiries en domaine public routier au sens des articles L111-1 à L119-10 du code de la voirie routière et ainsi clarifier la prise en charge de l'entretien et de l'exploitation de celles-ci par la collectivité. Une partie des parcelles concernée est propriété de l'université de Lorraine (AK87, AK219, AK280, AK282), une autre partie (AK78 et AK 285) est propriété de l'Etat, ces parcelles étant utilisées par l'université de Lorraine par voie de convention d'utilisation N°054-2016-0186.

Dans ce contexte, et après une analyse d'impact réalisée par la Métropole du Grand Nancy, les parcelles propriétés de l'université et de l'Etat et leurs surfaces sont les suivants :

Propriétaire	Réf. Cadastrale	Adresse	Surface actuelle	Surface estimée OBJET DE LA CESSION	Surface estimée après régularisation	Total cédé
Université de Lorraine	AK 87	Rue de Vandoeuvre « Grande corvée »	44 m <sup>2</sup>	44 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>	854 m <sup>2</sup>
	AK 219	Rue de Vandoeuvre « Grande corvée »	2.710 m <sup>2</sup>	130 m <sup>2</sup>	2.580 m <sup>2</sup>	
	AK 280	Rue de Vandoeuvre « Grande corvée »	6.028 m <sup>2</sup>	470 m <sup>2</sup>	5.558 m <sup>2</sup>	
	AK 282	Rue de Vandoeuvre « Grande corvée »	336 m <sup>2</sup>	210 m <sup>2</sup>	126 m <sup>2</sup>	
Etat concédé par CU 054-2016-0186	AK 78	« sous le Montet »	33.785 m <sup>2</sup>	280 m <sup>2</sup>	33.505 m <sup>2</sup>	2.880 m <sup>2</sup>
	AK 285	100, Rue du Jardin Botanique	31.707 m <sup>2</sup>	2.600 m <sup>2</sup>	29.107 m <sup>2</sup>	

La localisation exacte des emprises concernées est mentionnée à l'annexe 1 du présent document.

**Objet :**

Il est demandé au conseil d'administration :

- Pour les terrains propriétés de l'Université de Lorraine :
  - D'autoriser la cession des terrains, emprises foncières des voiries et parties de voiries existantes par l'université de lorraine à la Métropole du Grand Nancy ;
  - D'autoriser la Métropole du Grand Nancy à procéder à la division parcellaire en vue de délimiter les emprises à céder ;
  - En conséquence, de donner mandat au président de l'université de Lorraine pour signer l'ensemble des actes afférents à cette cession à titre gratuit.
  
- Pour les terrains de l'Etat utilisés par l'université de Lorraine dans le cadre d'une convention d'utilisation :
  - De se prononcer favorablement sur l'inutilité des terrains correspondant aux emprises foncières des voiries afin de permettre la cession par l'Etat de ces terrains à la Métropole du Grand Nancy

**Page suivante : Annexe 1 : Désignation des emprises de voiries à céder à la Métropole du Grand Nancy**

Annexe 1 : Désignation des emprises de voiries à céder à la Métropole du Grand Nancy

